HAL
open science

Le terrain : de l'objet scientifique à l'objet polémique

Anaïs Chapel Guérin, Janique Valy, Soizig Pian

To cite this version:

Anaïs Chapel Guérin, Janique Valy, Soizig Pian. Le terrain : de l'objet scientifique à l'objet polémique. À travers l'espace de la méthode : les dimensions du terrain en géographie, Jun 2008, Arras, France. halshs-00357438

HAL Id: halshs-00357438

https://shs.hal.science/halshs-00357438

Submitted on 30 Jan 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le terrain : de l'objet scientifique à l'objet polémique

Anaïs Chapel Guérin[1], Janique Valy[2] et Soazig Pian[3]

Communication au colloque
"À travers l'espace de la méthode : les dimensions du terrain en géographie",
Arras, 18-20 juin 2008

Résumé :

Toutes les sciences humaines et sociales, à l'instar des sciences de la nature, pratiquent ce que les chercheurs de ces disciplines ont pris l'habitude de nommer le "terrain". Le terrain est tout à la fois, un espace d'étude à délimiter et un espace vécu par le chercheur. Il est un lieu donné à un moment donné qui se pratique pas à pas. Dans les deux cas, le terrain est considéré comme légitimant : soit il induit une réflexion théorique soit la réflexion théorique est validée par ce terrain. Dans le cadre de nos recherches, le terrain est constitué d'un véritable territoire dont l'organisation résulte d'un milieu physique particulier et d'un jeu d'acteurs. Le terrain ne fonctionne pas en vase clos, il subit des influences extérieures. Cela implique, entre autres, de « pratiquer » le terrain. Cette pratique du terrain s'inscrit d'abord dans une approche instrumentalisée et conceptuelle du milieu, en intégrant d'autres disciplines. Dans le cadre de nos recherches, les territoires étudiés sont justement caractérisés par une actualité controversée donnant lieu à des débats parfois vifs. Dès lors, ces terrains deviennent des objets polémiques et ne sont plus seulement des objets scientifiques. Il en résulte alors la question suivante : comment le géographe peut-il intégrer, dans son analyse, cette dualité "*objet scientifique / objet polémique*" ?

Mots-clés : terrain, objet scientifique / objet polémique, littoral, sablière, inondation

Si la pratique du terrain, comme le dit Henri Rougier (Rougier, 2007), a toujours constitué un des temps forts de l'analyse géographique, la multiplicité des champs d'investigations adoptés par la discipline depuis les années 1950 a concouru à rendre complexe et floue la définition de ce que les géographes appellent "le terrain". Object social ou physique, support d'analyses aussi variées que les problématiques de recherche auxquelles elles se rattachent, le terrain du géographe apparaît de prime abord comme une notion polymorphe reflétant les subjectivités propres à chaque champ de recherche et induisant des pratiques toutes aussi variées. Cette hétérogénéité de la notion de terrain semble pourtant niée par le vocable scientifique lorsque les géographes parlent de "leur" terrain ou "du" terrain en faisant appel à une notion floue, mal définie, contenant des évidences non explicitées, et pourtant parties prenantes de l'analyse. Loin de rassembler autour d'une action commune, *celle de faire du terrain*, la question du terrain semblerait à l'inverse diviser les géographes ; alors que pour certain, notamment la Nouvelle Géographie, "*le terrain*" est discuté et semble ne plus être essentiel à l'analyse géographique du fait du développement des nouvelles technologies (comme la télédétection) qui permettent une nouvelle approche, à distance des objets d'études (Hugonie, 2007).

[1] Doctorante au Laboratoire COSTEL UMR 6554 LETG CNRS, anais.chapel-guerin@uhb.fr.
[2] Doctorante au Laboratoire COSTEL UMR 6554 LETG CNRS, janique.valy@uhb.fr.
[3] Doctorante au Laboratoire COSTEL UMR 6554 LETG CNRS, soazig.pian@uhb.fr.

Néanmoins, en confrontant des études menées au sein de recherches s'inscrivant dans des cadres théoriques variés, il est apparu que "le terrain", malgré la multiplicité des formes et des pratiques qui pouvait lui être associée, semblait occuper une place centrale au sein de l'analyse géographique. Pour chacune, "le terrain" semble intervenir de manière ambivalente comme un élément essentiel de l'analyse, qu'il soit objet de l'étude ou support spatial de cette analyse. Lorsque le terrain est considéré comme un objet, il peut résulter d'une démarche inductive, où il se situe alors à la base de l'étude, autant que d'une démarche déductive où il permet de valider l'analyse. En tout état de cause, il devient une source d'objectivation et concoure à légitimer l'analyse. Le terrain semble également pouvoir être considéré comme un support d'étude, il s'inscrit alors dans une considération spatiale, où plusieurs entités peuvent s'emboîter, et sert ainsi de cadre d'étude. Ainsi, au travers du prisme de ces différentes recherches, le "*terrain*" semble prendre la forme d'un **objet scientifique**, lié à l'exercice disciplinaire de la géographie. C'est précisément ce dernier point que nous avons voulu examiner et discuter dans le cadre de cet article. En quoi, les différentes recherches auxquelles nous faisons référence permettent, malgré toutes les différences, de définir, le terrain comme un objet scientifique ? Un examen plus approfondi de cette caractéristique, qui fait figure de point commun, ne pourrait-elle pas, en outre, permettre de discuter plus largement du rapport entretenu entre les géographes et leur terrain ?

Au travers nos différentes recherches, l'implication territoriale d'une activité industrielle, l'analyse des processus érosifs au sein d'un massif dunaire et l'étude de l'évolution des zones urbaines inondables, nous nous sommes demandées si nous pourrions mettre en exergue d'autres caractéristiques communes susceptibles de définir "*ces terrains*".

L'exemple de l'analyse territoriale d'une activité industrielle : le cas des sites d'extraction en Bretagne. (Anaïs Chapel Guérin)

Le sujet de notre travail de thèse nous amènes à considérer et à appréhender le concept de **territoire** et nous permet d'une certaine façon en nous basant sur les propos de P. D'Aquino (D'Aquino, 2002) - *« la référence du territoire n'est (alors) pas dans sa limite, mais dans la proximité spatiale »* - d'associer une réalité physique à une réalité sociale. Deux réflexions sont menées concernant le territoire dans notre thèse : Tout d'abord sa délimitation et la territorialisation d'une activité et, ensuite les répercussions de cette activité sur son territoire. Il s'agit à travers cette recherche d'étudier les influences sociales, économiques et environnementales d'une sablière (site d'extraction de granulat ou de sable) sur ce que nous nommerons ces auréoles d'influences. En effet, nous pouvons faire l'hypothèse qu'il y a, autour de la sablière « stricto sensu », un certain nombre d'auréoles où l'influence de la sablière se fait sentir et qui définissent son territoire propre. Réciproquement, une sablière est incluse dans différents territoires et elle se situe à l'intersection de différentes influences (physiques et humaines, nationales, régionales ou locales).

C'est à travers ce travail de territorialisation d'une activité que notre pratique du terrain intervient. Nous pouvons dire que ***notre terrain est un outil d'analyse***. En effet, outre sa qualité d'"entité spatio-temporelle" (Volvey, 2003), la pratique de notre terrain nous amènes à réaliser des observations, des relevés mais également des entretiens ou des enquêtes ainsi qu'une partie d'analyse de documents (cartes, photographies aériennes, tableaux économiques…)

[Figure 1]

L'ambivalence du terrain prise en compte dans notre méthodologie est indispensable à notre étude.

- D'une part car il est nécessaire pour dégager *une réflexion théorique*. Sa pratique nous amènes à délimiter le territoire propre de nos sites.
- D'autre part car *il nous permet de valider nos analyses*. En effet, une fois le territoire propre défini par hypothèse, la pratique de notre terrain d'étude peut valider notre délimitation territoriale et donc notre hypothèse.

Pour ce faire, une phase d'objectivation est nécessaire. Pour notre recherche, elle consiste en un aller retour permanent entre des faits bruts [par exemple des données économiques : nombres d'emplois, taxes versées, la définition de l'aire de chalandise ; ou des données visuelles comme l'analyse diachronique des paysage via les photographies aériennes…] et leur analyse à travers le prisme du développement durable. Cette phase d'objectivation doit aboutir, dans ce cas précis, à la mise en évidence d'indicateurs territoriaux du développement durable qui constitueront un tableau de bord modélisable à tout type de site d'extraction.

Le terrain peut également, en partie dans notre cas d'étude, devenir ***l'objet de la recherche***.

[Figure 2]

En effet, travailler sur la définition d'un territoire ou sur la territorialisation d'une activité, c'est travailler pour parti sur un espace vécu. Le territoire peut en effet être considéré comme une *« œuvre humaine. Il est un espace approprié. »* (Brunet, 1991).Sa définition passe donc notamment par l'étude des sentiments d'appartenance. De manière concrète, sur notre terrain, cela se traduit par des discussions informelles qui participent alors à la redéfinition du territoire.

Pour illustrer cette place du terrain en tant qu'objet de recherche, nous prendrons l'exemple de la sablière de Mauron (située dans le Morbihan en Bretagne) et du projet de sablière sous marine au large de Lorient. Le terrain s'offre au chercheur via les média et /ou les nombreuses discussions informelles. Ainsi, pour une sablière qui n'est encore qu'à l'état de projet et en période d'étude, le sentiment d'appartenance et les conflits d'usages sont très importants. Cela se traduit par une implication populaire forte et délimite un territoire vaste (sur plusieurs communes), et donc un terrain d'étude correspondant. Dans un autre registre, une sablière comme celle de Mauron, en extraction depuis 1976, est mal connue des habitants de la commune (constat réalisé lors d'une enquête sur la place du marché) et laisse alors supposer un territoire plus restreint entraînant, par la même, un terrain physique et social plus rétrécit.

En conclusion, dans le cadre de mon travail de thèse, travaillant sur la définition d'un espace dit vécu (le territoire), nous sommes obligés de prendre en compte la perception des acteurs et de fait, nous sommes dépendant d'une certaine manière de l'implication de ces acteurs dans notre recherche. Autant nous pouvons enquêter auprès d'acteurs référencés, mais cela ne nous donnera qu'une vue partielle de la réalité. Nous sommes donc tributaires des discours informels et des informations subsidiaires que nous devons intégrer dans notre analyse. Nous prendrons l'exemple des comités de suivis (réunions annuelles d'information et de concertation à destination des riverains et des élus) ou un discours formel s'instaure durant la réunion, qui est remplacé durant le « pot » de fin de réunion, par des discours informels. La délimitation de nos terrains d'étude est dépendante des acteurs et devient donc polémique en raison de son caractère social. Pour terminer, il faut préciser que cela pose le problème pour le

chercheur d'intégrer à son terrain, en tant qu'objet scientifique ou plus simplement en tant qu'outils, ces discours informels – souvent polémiques – dans le but de réaliser une analyse la plus exhaustive qui soit.

Retour d'expérience d'une analyse géomorphologique sur le littoral (Soazig Pian)

Lorsque l'analyse géographique s'inscrit dans une démarche géomorphologique, le terrain d'étude se confond, *à priori*, avec l'objet d'étude dans la mesure où c'est précisément le terrain visité, parcouru et mesuré par le chercheur qui est placé au centre de l'analyse. En effet, au sein de l'analyse géomorphologique, le terrain est assimilé à certaines formes, précisément localisées, du relief terrestre, alors que l'analyse cherche à appréhender, souvent de manière quantitative, les mécanismes qui contrôlent l'évolution de ces formes. Pour ce faire, le chercheur adopte une approche instrumentalisée du terrain, qui devient le lieu de mesures permettant tout à la fois de recueillir des données et de valider des résultats obtenus. Ce type de rapport au terrain contribue largement à développer une conception bien particulière du terrain en géographie qui est alors associée à des notions d'objectivité et de légitimité scientifiques. En effet, le terrain s'apparente alors à un cadre objectif, qui permet d'obtenir des données objectives et de légitimer l'analyse.

Les recherches menées sur la frange côtière et concernant l'analyse des processus érosifs associés à l'évolution des formes littorales permettent d'illustrer de manière plus précise ce propos. Les processus d'érosion qui affectent les domaines littoraux sont souvent perçus comme un simple recul du trait de côte. Pourtant, ces derniers sont la conséquence d'un ensemble complexe de transfert sédimentaire s'effectuant au sein de systèmes géomorphologiques bien définis, dont les résolutions spatiales et temporelles dépendent étroitement des types de mécanismes étudiés. Une étude cherchant à quantifier les échanges sédimentaires contrôlant les variations du trait de côte à l'échelle sub-régionale et sur le moyen terme – échelle décennale – choisira de se placer à l'échelle de la cellule sédimentaire (Byrnes & Hiland, 1995). Celle-ci peut être définie comme une entité géomorphologique de base au sein de laquelle des sédiments sont érodés, transportés et déposés par les courants de houle et de marée (Bray, 1995). Dans ce type d'étude, le terrain de l'étude se confond alors exactement avec l'objet de d'étude dans la mesure où l'objet scientifique sur lequel se concentrent les recherches s'apparente précisément aux formes littorales - le haut de plage, l'estran, le bas de plage et l'avant plage -, régulièrement appréhendées par le chercheur. De plus, les mouvements de ces formes sont appréhendés à travers un cadre analytique restrictif qui cherchent à décrire leur évolution uniquement à travers la quantification de flux sédimentaires. Ainsi, à première vue, ce type de démarche purement géomorphologique tend à favoriser une définition du terrain d'étude qui se confond avec l'objet d'étude, alors même que le type d'analyse menée sur les formes étudiées contribue à attribuer une certaine forme d'objectivité au terrain comme à l'objet d'étude.

[Figure 3]

Toutefois, la frange littorale est un espace fortement anthropisé, où l'empreinte de l'homme s'inscrit directement sur les divers systèmes géomorphologiques qui intéressent les géomorphologues. Ce dernier point est particulièrement visible lorsque l'analyse est placée à l'échelle de la cellule sédimentaire et englobe différentes portions de l'espace littoral – *cad*., la dune, la plage, l'avant de plage … - . En effet, la cellule sédimentaire, qui encore une fois se confond avec le terrain d'étude, s'inscrit dans un territoire dont l'évolution dépend étroitement des diverses interactions existant entre la " *sphère de la société*" et la "*sphère de*

la nature". Il en résulte que les processus d'érosion au sein même de la cellule sédimentaire, sont également contrôlés par ses interactions *nature-société*. Dés lors, une approche purement instrumentale, uniquement axée sur la quantification des flux de matière et d'énergie contrôlant l'évolution des formes littorales ne peut permettre d'appréhender dans toute sa complexité l'occurrence des processus érosifs. La prise en compte de l'ancrage du terrain d'étude dans un territoire devient alors essentielle car elle ajoute une dimension supplémentaire à l'étude: le terrain ne peut plus être seulement appréhendé à travers une approche instrumentalisée, où l'on cherche à quantifier les processus de transfert sédimentaire, mais il faut également prendre en compte le jeu des acteurs et la manière dont ils vivent l'évolution des formes littorales. En effet, la manière dont ces derniers vont agir sur le littoral, et par ce biais, interagir avec les dynamiques littorales, dépend étroitement de ces perceptions. Autrement dit, la pratique du terrain dans toutes ses dimensions, c'est-à-dire dans sa dimension la plus pragmatique, à travers les campagnes de mesure réalisées sur les formes littorales, mais également dans sa dimension plus conceptuelle, à travers les analyses menées à partir des données issues du travail terrain, a altéré la conception initialement adoptée du terrain en modifiant le cadre de l'analyse, mais aussi en élargissant la définition ainsi que les délimitations spatiales du *terrain du géographe* : d'un espace seulement physique et restreint à l'objet d'étude, il devient aussi un espace social dont les dimensions, en s'inscrivant dans un territoire plus large, dépassent largement l'objet d'étude.

La prise en compte de cette nouvelle dimension du terrain n'est pas sans conséquence sur la manière dont le *géomorphologue* peut percevoir *son rapport au terrain* : d'un espace essentiellement perçu comme un espace porteur d'une certaine neutralité et objectivité, le terrain d'étude, ou plus précisément les caractéristiques que le géographe tend à lui attribuer, devient alors susceptible d'incorporer l'ensemble des subjectivités qui caractérisent le fonctionnement et l'évolution du territoire dans lequel le terrain s'inscrit. Dans le cadre d'une analyse portant sur l'érosion côtière, ces subjectivités peuvent émaner de mécanismes complexes impliquant autant les différentes perceptions des processus érosifs développées par le chercheur et les acteurs d'un même territoire que les divers conflits susceptibles d'opposer ces derniers. Pour exemple, les processus d'érosion littorale se traduisent sur le terrain par un recul localisé du trait de côte. En conséquence, ces derniers sont souvent perçus comme une dégradation du littoral susceptible de menacer dans les espaces anthropisés des infrastructures, des usages, des pratiques … En conséquence, l'érosion littorale est alors assimilée à un danger néfaste, souvent associé à la notion de risque. Mais, analysé dans le cadre du concept de la cellule sédimentaire, ce recul du trait de côte peut être compris comme un processus de transport sédimentaire à une échelle plus large, résultant de la combinaison de facteurs naturels et anthropiques. Toutefois, même dans ce cas, les risques de destructions sont réels, et l'érosion peut constituer un risque réel pour les acteurs locaux. Ainsi, acteurs territoriaux et scientifiques ont parfois une vision forte différente du même *terrain*. Par ailleurs, ces différences peuvent devenir source de conflit lorsqu'un rapport de force met face-à-face ces deux conceptions du même terrain et favorise l'émergence d'un débat polémique. Dans ce contexte, le terrain d'étude qui était avant tout un *objet scientifique* avec une certaine devient pour le scientifique un *objet polémique* à partir du moment où il a pris la mesure de la territorialisation de son objet d'étude (voir la figure 3).

Ce passage, au sein d'une analyse *a priori* essentiellement géomorphologique, semble être lié à la prise en compte des dimensions sociales et territoriales du terrain d'étude. Ce dernier point fait échos aux processus qui participent de la dualité de la nature du *terrain d'étude* au sein d'autres types d'analyses géographiques et qui ne peuvent ignorer la territorialité de l'objet analysé. Ainsi, le rapport du géographe à son terrain d'étude s'apparente à un rapport extrêmement subjectif, d'abord déterminé par la problématique et la

méthode mises en œuvre, mais dont la subtilité et la complexité dépend ensuite de la volonté du chercheur à reconnaître les dimensions territoriales du terrain d'étude.

3Retour d'expérience de l'étude des zones urbaines inondables (Janique Valy)

Les crues, avec leurs lots d'inondations et de dommages, alimentent périodiquement les médias. En France, avec 160 000 kilomètres de cours d'eau, environ 22 000km² de zones particulièrement inondables, 7 600 communes potentiellement atteintes et plus de 2 millions de personnes intéressées, aucune région n'est épargnée. Les inondations touchent chaque année environ 10% du territoire national. Ces travaux de recherches visent à analyser l'implantation urbaine en zone inondable. En effet, le risque inondation découle de la présence d'aléa et de vulnérabilité. S'il est possible d'évaluer le débit des crues et leur période de retour, il est tout aussi indispensable d'en mesurer les enjeux. Chaque partie d'un territoire urbain inondé peut être appréhendé à l'échelle d'une ville, d'un quartier ou d'une rue.

Les vulnérabilités peuvent être classées selon plusieurs grands thèmes (population-logements, activité économique, activité agricole, équipements et infrastructures, environnement). Dans le cadre de cet article, la vulnérabilité n'est étudiée que dans sa composante urbaine. La zone urbaine est délimitée à partir de formes concrètement visibles, à savoir le bâti. Pour simplifier le propos, et dans le cadre de cette communication, nous allons considérer que la représentation de l'urbain ne pose pas de problèmes majeurs. Et ce, même si la question de l'urbain peut se poser. En effet, s'agit-il simplement de quatre murs et un toit ou doit-on prendre en compte toutes les surfaces artificialisées possédant une vulnérabilité ?

Une localisation des secteurs urbains potentiellement vulnérable est nécessaire. Or, la délimitation de la zone inondable pose plusieurs difficultés. Dans un premier temps il est nécessaire d'évaluer le potentiel de dommage d'une crue et donc connaitre la probabilité, l'importance (hauteur, vitesse) et l'extension géographique de l'inondation. Dans le cas présent, nous n'allons retenir que l'extension géographique. Cette délimitation surfacique pose déjà de nombreux questionnements. En effet, il existe différentes modalités de détermination des limites de la crue débordante. Elles peuvent être constatées ou déduites par les laisses de crue. Malheureusement, les périodes de retour des aléas hydroclimatiques ne sont pas toujours compatibles avec le travail de recherche et le besoin de connaissance. La délimitation des contours de la zone inondables peut également résulter de recherches historiques. Se pose dans ce cas le problème de lacunes, les inondations ayant été plus ou moins bien cartographiées en fonction des époques et des lieux. De même la démarche cartographique utilisée peut différer d'un évènement à l'autre. A noter toutefois que l'analyse des crues débordantes historiques (dates, secteur concernés, débits, plus hautes eaux connues), à l'avantage de permettre une classification des crues en fonctions de leur fréquence. La délimitation de ces limites peut, par ailleurs, être le résultat d'une analyse prospective (modélisation, simulation) (Dupont, 2005). Le terrain qui découle de la méthode, ou de l'ensemble de méthodes retenues, peut alors être considéré comme un objet scientifiquement défini. Or, l'identification de l'évènement hydrologique comme éléments particulièrement remarquable s'effectue à partir de différents éléments : la qualification de son ampleur, la comparaison avec des évènements antérieurs (que nous avons vu précédemment et qui permettent de caractériser l'inondation comme un objet scientifique) mais aussi le vocabulaire utilisé dans la description et les sentiments qui s'y rattachent. Et, c'est là qu'intervient la perception des inondations. Selon les acteurs du territoire auxquels nous allons nous adresser, la zone inondable, ou tout du moins sa perception, va être différente. Comme le disait Valérie November dans "**Le territoire du risque: le risque comme objet de réflexion**

géographique" (November, 2002) "*Donner la parole à ceux qui identifient le risque ouvre la voie à toutes sortent d'interprétations*". De fait, en fonction des contextes individuels, il y a souvent une relativisation ou une maximisation du phénomène selon les personnes interrogées. La zone inondable, et donc le terrain d'étude, devient alors un terrain de discussion (Figure 4).

[Figure 4]

De fait, pour travailler sur les éléments découlant de la zone inondable, il faut intégrer le discours des acteurs confrontés à l'inondation. En effet, la perception des acteurs (au sens large, c'est-à-dire ceux qui pratiquent le territoire) modifie l'analyse première purement scientifique pour intégrer une dimension plus conceptuelle modifiant ainsi le cadre de l'analyse et donc le terrain. Le terme de confrontation utilisé précédemment est ici choisi à dessein car l'objet défini scientifiquement à l'origine, apparaît sous un nouveau jour. Il devient polémique, et c'est aussi ce qui en fait son intérêt. Cette situation de confrontation a notamment été observée lors de l'élaboration des Plans de Prévisions du Risque inondation. Les services de l'État se sont heurtés, parfois, à la population ou aux élus locaux. Chacun ayant sa propre conception de la zone inondable en fonction de ses affectes et de ses attentes. Ainsi le rapport de la Commission d'enquête de l'Assemblée Nationale "**Inondations : une mobilisation nécessaire**" n° 3386/2001 sur les causes des inondations répétitives ou exceptionnelles et sur les conséquences des intempéries, souligne que le Plans de Prévisions du Risque (PPR) "*n'est ni compris, ni vraiment accepté, ni bien perçu par les collectivités*". Généralement ce qui fait débat lors de la réalisation d'un PPR c'est le zonage de l'aléa.

Dans le cadre de cette recherche, la zone inondable est délimitée à partir de divers documents notamment historiques. Elle n'est donc pas qu'un objet scientifique, elle est aussi le fruit de différentes concertations et interprétation.

***

Le terrain, qui était dans un premier temps perçu comme **objet scientifique** auquel était attribué une certaine objectivité scientifique devient également un **objet polémique** imprégné de l'ensemble des subjectivités inhérentes aux différents regards qui se posent sur le lui. Nous considérons que ce glissement est lié à la prise en compte des dimensions sociales et territoriales du terrain d'étude. Ce dernier point fait échos aux processus qui participent de la dualité de la nature du *terrain d'étude* au sein d'autres types d'analyses géographiques et qui ne peuvent ignorer la territorialité de l'objet analysé. Ainsi, le rapport du géographe à son terrain d'étude s'apparente à un rapport extrêmement subjectif, d'abord déterminé par la problématique et la méthode mises en œuvre, mais dont la subtilité et la complexité dépendent ensuite de la volonté du chercheur à reconnaître les dimensions territoriales du terrain d'étude.

En conclusion, et sans inscrire notre intervention dans une relecture de l'épistémologie de la géographie, nous avons souhaité mettre en avant, à travers les trois exemples de nos sujets de thèse, une façon particulière d'envisager le terrain de recherche.

Nos recherches nous permettent d'illustrer que le terrain est à la fois scientifique – ce qui était notre postulat de départ – mais également polémique, dans le sens ou notre expérience du terrain nous a amené à le prendre en compte dans nos analyses et qu'il fait parti

d'un espace vécu socialement. Ainsi, si "*le terrain est une entité spatio-temporelle et une instance épistémologique où se manifeste l'attitude empirique d'un chercheur dans sa tentative d'établissement de faits scientifiques*" (Volvey, 2003), nous nous sommes attachées à démontrer que "*ce terrain n'est pas neutre. Il dépend de celui qui l'appréhende, de ses intérêts, de sa culture, de son histoire; à peine perçu, il est déjà construit, façonné délimité, théorisé…*" (Vieillard Baron, 2007). En effet, nos terrains d'études, par le biais de leur délimitation et de leur pratique - au sein d'un territoire -, sont le révélateur de conflits d'usages et de nouveaux débats dont le chercheur est parfois le déclencheur.

Bibliographie

Byrnes M.R. & Hiland M.W. (1995). Large scale sediment transport patterns on the continental shelf and influence on shoreline respons : St. Andrew Sound. Georgia to Nassau Sound, Florida, USA, Marine Geology, 126, p. 19-43.

Bray M.J., Carter D.J. & Hooke J.M. (1995). "Littoral cell definition and budgets for central southern England", in *Journal of Coastal Research*, 11, 2, p. 381-400.

Brunet R. (1991). D'après l'article de Pierre Alphandry et Martine Bergues (2004), "Territoires en question : pratiques des lieux; usages d'un mot", in *Revue Ethnologie française*, n° 34, Ed. PUF, p. 5-12.

P. D'Aquino (2002). D'après l'article d'A. Moine (2006). "Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie", in *Espace géographique*, p. 115-132.

Dupont N. (2005). "Le rôle des documents cartographiques", in Lamarre D. et al., *Les risques climatiques*, Belin-Sup, GDR RICLIM, p.175-191.

Hugonie G. (coordinateur) (2007). "Le terrain pour les géographes, hier et aujourd'hui", Journée d'étude de l'Association de Géographes Français, in *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, n°4, p. 429- 492.

Laganier, R. et Scarwell, H-J. (2004). "Risque d'inondation et gestion durables des territoires", in *Espaces et Sociétés*, Presses Universitaires du Septentrion, 240 p.

November V. (2002). Les territoires du risque : le risque comme objet de réflexion géographique. Peter Lang, Bern, 332 p.

Rougier H. (2007). "Le "terrain" en géographie régionale, un témoignage", in *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, n°4, p. 474-477.

Volvey A. (2003). Article "Terrain" in Levy J. et Lussault M (dir), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, édition Belin, p. 904-906

Vieillard-Baron H. (2007). "Le Terrain pour le géographe urbain", in *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, n°4, p. 446-455.